



**PAYS de
BÉARN**

PA-PREFECTURE-AR
23 DEC. 2020
SERVICE

Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 10 décembre 2020

Date de la convocation : 3 décembre 2020
Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, François BAYROU, Muriel BAREILLE, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Françoise COURBIN, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Claude FERRATO, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, LE DIEU DE VILLE Marlène, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Charles PELANNE, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Valérie RAMEAU, Valérie REVEL, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Carine SARRIQUET, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Sandrine LAFARGUE (a suppléé Jacques PEDEHONTAA).

Etaient excusés :

Michel BERNOS, Francis ESCALÉ, Emmanuel HANON, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Eric SAUBATTE, Bernard UTHURRY.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Christelle BONNEMASON CARRERE, Katty BROGNOLI, Michel CAPERAN, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Josy POUEYTO, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Secrétaire de séance : M. Michel OLIVÉ

**N°7 – PROJET DE COOPERATION EUROPEENNE SUDOE-
LIVHES RELATIF A LA VALORISATION DU PATRIMOINE
CULTUREL IMMATERIEL : ENGAGEMENT DU PAYS DE BÉARN**

Rapporteur : Thierry CARRERE

Mesdames, Messieurs,

Dès la fondation du Pays de Béarn, les intercommunalités membres ont affirmé leur volonté de s'ouvrir vers l'extérieur pour bâtir de nouvelles collaborations territoriales sur des projets de développement, ayant vocation à rayonner à plus grande échelle.

Dans ce cadre, le Pays de Béarn a candidaté en octobre 2019 au quatrième appel à projets du Programme de financement européen « Interreg V-B Sudoe », pour mettre en place un projet de coopération portant sur la valorisation du patrimoine culturel immatériel.

Pour rappel, le patrimoine culturel immatériel concerne les traditions et expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, telles que les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et le savoir-faire nécessaire à l'artisanat traditionnel.

Doté d'un patrimoine très riche en la matière, le Pays de Béarn s'est saisi de l'opportunité de cet appel à projets pour enclencher sa politique de valorisation patrimoniale. Le principal objectif recherché est une meilleure connaissance et appropriation de la culture béarnaise par ses habitants et ses visiteurs.

Le 21 octobre 2020, le Comité de programmation du Programme « Interreg V-B Sudoe » a retenu la candidature du projet intitulé « Livhes » (*Living Heritages for Sustainable development*) du Pays de Béarn. Le projet a reçu un classement très favorable (3ème position sur les 26 projets retenus) au regard du sujet traité et de la qualité du partenariat proposé.

En effet, le Pays de Béarn a réuni huit partenaires du sud-ouest européen pour bâtir ce projet, dont il est le chef de file, à savoir :

- deux partenaires français : l'Établissement public de coopération culturelle - CIRDOC Institut occitan de cultura et la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises
- quatre partenaires espagnols : la députation provinciale de Teruel en Aragon, la députation de Burgos en Castille et Leon, l'Institut catalan de recherche en patrimoine à Gérone en Catalogne et l'Université publique de Navarre ;
- deux partenaires portugais : la commune de Barcelos (Nord du Portugal) et le Groupement européen de coopération territoriale « Rio Minho » à Valença (Nord du Portugal).

Le durée du projet a pris effet à partir du 1er novembre 2020 jusqu'au 30 avril 2023, soit une période de 30 mois. Son coût total s'élève à 1 110 000 €, sur lequel 832 500 € de crédits Feder ont été obtenus (soit un cofinancement de 75%). Dans ce coût total, le budget du Pays de Béarn présenté s'élève à 190 000 €, avec un cofinancement de 142 500 €.

Désormais, il convient d'acter ce partenariat en soumettant au conseil métropolitain l'engagement du Pays de Béarn, en tant que chef de file, dans le pilotage et la coordination du projet de coopération européenne « Livhes », ainsi que l'autorisation du Président à engager et signer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à sa mise en œuvre.

Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

1 – Approuver l'engagement du Pays de Béarn, en tant que chef de file, pour piloter et coordonner le projet de coopération européenne intitulé « Livhes » ;

2 – Autoriser Monsieur le Président du Pays de Béarn à engager et signer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre du projet « Livhes ».

Cette délibération est examinée lors d'une séance organisée en vertu des dispositions combinées de l'ordonnance N° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et de la loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. L'ensemble des participants en a, au préalable, validé les modalités d'organisation et de vote.

Conclusions Adoptées

à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU